



INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE SECONDE

Madame, Monsieur,

L'ensemble de la communauté éducative du lycée Jacques Callot est heureuse de vous accueillir vous et votre enfant pour cette nouvelle année scolaire 2024-2025.

L'entrée en classe de Seconde de votre enfant constitue une étape importante dans sa scolarité. Elle marque le départ de sa nouvelle vie de lycéen qui le conduira vers le baccalauréat. Notre objectif est de construire avec vous et l'élève son projet et le conduire vers sa réussite légitime.

Sa nouvelle condition de lycéen lui donnera plus d'autonomie dans son avoir-être sans pour autant jouir d'une totale indépendance. Sa réussite sera conditionnée par un parfait respect des règles de vie mentionnées dans le règlement intérieur dont une lecture attentive est attendue, un travail régulier, rigoureux, approfondi et un strict respect des règles d'assiduité.

Tous les acteurs du lycée (enseignants, CPE, Psychologues de l'Education Nationale, chargées de l'orientation, direction) seront à votre service et à votre écoute ainsi qu'à ceux de votre enfant pour accompagner sa scolarité dans un souci de réussite en se fondant sur le respect et la confiance mutuels.

D'ores et déjà, je lui souhaite une bonne rentrée.

Enfin, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion d'information des parents d'élèves de Seconde le MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 et selon le planning suivant :

- De 17 h 15 à 18 h 00 : réunion avec la Direction dans l'amphithéâtre du lycée pour une présentation de l'année scolaire 2024-2025 et une rencontre avec les représentants des parents d'élèves.
- De 18 h 00 à 19 h 30 : rencontre avec le professeur principal

Pour des raisons logistiques, un seul représentant par foyer, sans l'élève, sera attendu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Proviseur,

P. LECLERC

TÉLÉINSCRIPTION DU 26 JUIN -14H30 AU 30 JUIN -0H00

- Le lycée a fait le choix d'ouvrir l'inscription en ligne pour les élèves de première année de lycée.
Vous trouverez en page 3 le mode d'emploi afin de faciliter cette démarche.

NOUVELLE MODALITE : DEMATERIALISATION DE LA DEMANDE DE BOURSE EN LYCEE (page 4)
À compter de l'année scolaire 2024-2025, il vous est possible de consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au lycée.
Si vous n'avez pas consenti à ce dispositif, les demandes de bourse de lycée s'effectuent du 01/09 au 17/10/2024, selon les modalités habituelles.
Le simulateur de bourse de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale à la rentrée scolaire 2024-2025 et d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée [Accéder au simulateur de bourse de lycée](#)

- Une fois que vous avez validé l'inscription, vous pouvez prendre connaissance des documents de la prochaine rentrée :



Modalités 2024-2025 des transports scolaires
Charte d'engagement 4.0 GRAND EST
Information sur la carte JEUN'EST

qui restent téléchargeables pendant toute la durée de la campagne d'inscription sur l'application SCOLARITÉ SERVICES et sont également disponibles sur le site internet du lycée : sites.ac-nancy-metz.fr/lyc-jacques-callot/

JUSTIFICATIFS À FOURNIR À L'ADMINISTRATION

- DEPÔT DE DOCUMENTS SUR LE SERVICE EN LIGNE

Vous pouvez transmettre jusqu'à 10 fichiers. Poids limité à 10 Mo par fichier. Formats acceptés : pdf, jpeg, jpg



A prévoir
pour
l'inscription



1 photo d'identité
Carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport
Livret de famille (page parent + page élève concerné uniquement)

A la rentrée :

D'autres formalités vous seront demandées

AUTRES DÉMARCHES À RÉALISER EN LIGNE

La carte JEUN'EST pour tout élève entrant dans un lycée de la région Grand Est.

<https://www.jeunest.fr/> Rubrique C'EST QUOI JEUN'EST ?

NB : Ne pas faire une demande si l'élève en est déjà bénéficiaire.



Le transport scolaire (selon le domicile) avant le 7 juillet.

Les familles se renseignent auprès du réseau (ou consultent leur site) afin d'avoir de plus amples informations.

www.fluo.eu/scolaire54

Contacts pour les familles :



03.87.33.67.40



transports54@grandest.fr

Les autres
réseaux :



<https://www.reseausub.fr>



<https://www.resau-stan.com>



<https://www.cc-mosellemadon.fr>



ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS (PAP)

Afin d'assurer la continuité au niveau du lycée, les familles sont invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de direction du lycée au 03.83.55.60.06 ou par courriel : ce.0540070@ac-nancy-metz.fr

MATÉRIEL À PRÉVOIR

La liste est communiquée par chaque enseignant à la rentrée. Prévoir l'achat d'une blouse blanche pour les T.P.

RENTREE DES ÉLÈVES : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 – 8h10

→ IL N'Y AURA PAS COURS MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

→ Début de l'emploi du temps normal pour tous les élèves : MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 à 8h10

→ Distribution des PC 4.0. : JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 après-midi



RAPPEL :

La connexion se fait au moyen
d'un compte responsable



JE ME CONNECTE à

scolarité
Services

EduConnect ou France Connect

<https://teleservices.ac-nancy-metz.fr/ts>

avec mon compte

Mes services

Actualités

Affectation

Inscription

Fiche de renseignements

Paiement des factures

1. Je visualise la décision d'affectation de mon enfant et je peux imprimer les résultats. Puis, j'effectue ou non son inscription dans l'établissement indiqué.

2. J'inscris mon enfant avant le 30/06 minuit. A défaut, votre enfant perdra le bénéfice de son affectation ; vous devrez candidater sur places vacantes (Contactez le collège). Un courriel de relance vous avertira en milieu de campagne.

TÉLÉ INSCRIPTION
en Seconde générale
et technologique

DU 26 JUIN-14h30 AU 30 JUIN-0H



JE LIS ATTENTIVEMENT
LE MESSAGE D'ACCUEIL



JE VALIDE L'INSCRIPTION

Souhait pour les options :

- Choix du MEF :
- 2 GT (seconde générale et technologique)
- 2 GTEURO (seconde générale et technologique section euro)
- Choix des enseignements facultatifs (1 seul) :
ARTS PLASTIQUES – LV3 : ESPAGNOL
LATIN – MANAGEMENT & GESTION

Fiche de renseignements :

Je visualise les données d'état civil, les renseigne et les modifie au besoin. Je confirme.

Nouveauté 2024 : Je donne mon consentement à l'étude automatique du droit à la bourse.

J'indique le régime envisagé (demi-pensionnaire/externe).

Je valide l'inscription ; je peux enregistrer ou imprimer le récapitulatif des souhaits (confirmation d'inscription par mail).



LES FORMALITÉS :

- 1 Je télécharge les documents :
Les modalités 2024-2025 des transports scolaires
La charte d'engagement 4.0 (à remettre signée à la rentrée ou à déposer sur le télé-service).
- 2 Je fournis au lycée les justificatifs :
1 photo d'identité (nom-prénoms –niveau de classe au dos)
Carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport
Livret de famille (page parent + page élève concerné uniquement)
- 3 Je les dépose en ligne jusqu'au
12 juillet 2024
- 4 Je fais les démarches en ligne pour :
Son transport scolaire (selon le domicile) :
- Réseau TED, Suburbain, SNCF
- Réseau STAN
Sa carte JEUN'EST (Région Grand Est)
- 5 A la rentrée, je finalise les formalités
d'inscription et d'autres documents seront
confiés à votre enfant par son professeur principal.

RENTREE

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 à 8h10





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ **Je n'aurai pas besoin de déposer une demande** de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>